

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

ARRÊTÉ

portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 812-4 et R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles du 3 novembre 2010.

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

- le recteur de l'académie de Versailles, chancelier des universités, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'agriculture :

- la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;
- le vice-président du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de la culture :

- le directeur général des patrimoines, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de l'écologie et de l'équipement :

- le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

- M. Henri BAVA, paysagiste DPLG, professeur à l'université de Karlsruhe, vice-président de la Fédération française du paysage (FFP) ;
- M. Thibaut BEAUTE, ancien président de l'association des directeurs de jardins et espaces verts publics (HORTIS) ;
- M. Michel DESVIGNE, paysagiste DPLG et enseignant à l'Académie d'architecture de Mendrisio ;
- M. Dominique DOUARD, entrepreneur en paysage, ancien président de Valhor ;
- Mme Béatrice JULIEN-LABRUYERE, paysagiste DPLG ;
- M Sylvain LIZON, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'art de Paris-Cergy, membre du conseil d'administration de la COMUE Université Paris-Seine ;
- Mme Pascale MARGOT-ROUGERIE, directrice générale adjointe d'Agro Paris Tech ;
- Mme Nicole POT, inspectrice générale des affaires culturelles.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le - 5 MARS 2015

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,



Mireille RIOU-CANALS